

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 janvier 2023

---

PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX  
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 680)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 349

présenté par  
Mme Rist

-----

**ARTICLE 3**

Substituer à l'alinéa 3 les deux alinéas suivants :

« *I bis.* – Après le 9° de l'article L. 162-9 du code de la sécurité sociale, il est inséré un 10° ainsi rédigé :

« 10° ) Pour les orthophonistes, les modalités d'application du sixième alinéa de l'article L. 4341-1 du code de la santé publique. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel.